



Campômoises et Campômois,

Bonjour à tous

Ce 3 juin s'est tenu en mairie le conseil municipal dans les conditions particulières du déconfinement. L'ordre du jour établi était chargé. Ce conseil était destiné à voter le budget et à donner les délégations au maire pour traiter les affaires courantes.

Le conseil municipal a ensuite attribué les délégations pour le PNRPC (Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, le SYDEEL66 (Syndicat Départemental d'Electricité), Canigò Grand Site et le correspondant défense de la commune.

Karine, la secrétaire de mairie, a informé le conseil municipal du compte de gestion et du compte administratif ainsi que l'affectation du résultat pour l'année 2019.

Le vote du taux d'imposition 2020 de la taxe foncière bâtie et non bâtie sera seulement calé sur l'inflation.

Elle a ensuite présenté le budget prévisionnel pour l'année 2020 en donnant toutes les explications nécessaires et en répondant aux questions des conseillers. Ce budget a été voté à l'unanimité.

(Toutes les délibérations seront affichées en mairie une fois validées en Préfecture)

Pour les questions diverses évoquées, il est à retenir :

- Le problème des routes du village encore encombrées par les éboulements liés à la tempête Gloria,
- La création du site internet de la commune ainsi que le compte Facebook,
- Le problème de l'entretien des parcelles en zone urbanisée par rapport au risque incendie,
- La préparation des gîtes en vue de la saison estivale, très perturbée quant aux réservations, à cause du COVID19.

L'équipe municipale est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Dans le volet communication, nous vous demandons de bien vouloir, si ce n'est déjà fait et si vous le souhaitez, communiquer vos adresses mail et téléphone à la mairie.

« mairiedecampome@orange.fr », répondeur téléphone : 04 68 05 02 13

L'Equipe municipale